



Modalités d'ajout d'œuvres dans la galerie

1 - Conditions de participation

L'ajout d'œuvres dans la galerie de Pix'Art est ouvert à toute personne physique étudiante au sein du campus de Cergy-Pontoise. Plusieurs œuvres peuvent être proposés.

2 - Remise d'une œuvre

L'envoi d'une œuvre doit se faire de préférence via l'adresse mail de l'association Pix'Art : « pixart@ensea.fr ». Les réseaux sociaux de l'association (Facebook, Instagram, LinkedIn) peuvent également être sollicités.

Les étudiants déclarent et garantissent être les auteurs des œuvres déposées et par conséquent être titulaire exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de ces dites œuvres.

Ils consentent à ce titre à ce que les œuvres puissent être publiés sur tout support de communication. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les œuvres représentés ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'administrateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites œuvres.

3 - Modalités d'envoi

Chacune des œuvres doit respecter le format suivant lors de l'envoi, sous peine de refus de publication :

- Titre de l'œuvre (Facultatif).
- Auteur de l'œuvre au format NOM Prénom. Peut aussi être remplacé par un nom d'artiste.
- Année de réalisation de l'œuvre.
- Taille de l'œuvre de 2 Mo maximum.
- Œuvre au format « .jpg » ou « .jpeg » [le format « .png » peut être accepté].

4 - Types d'arts acceptés

Les œuvres remises devront correspondre à l'un des types d'art suivant :

- Dessin (traditionnel ou digital).
- Peinture.
- Sculpture.
- Photographie.

Si vous souhaitez remettre une œuvre d'un type d'art différent que ceux proposés ci-contre, veuillez nous contacter (voir rubrique 'Remise d'une œuvre') afin de savoir si cela est possible ou non.

5 - Types d'arts interdits

Sont interdits:

- Les œuvres qui incitent à la haine ou à la violence envers un groupe ethnique, une religion, une orientation sexuelle, ou tout autre groupe social.
- Les œuvres à caractère pornographique.
- Les œuvres qui contiennent des messages diffamatoires ou calomnieux à l'égard d'une personne, d'une entreprise ou d'une organisation.
- Les œuvres qui enfreignent les droits d'auteur ou les droits de propriété intellectuelle d'une autre personne.
- Les œuvres qui montrent des activités illégales (drogues illicites, consommation excessive d'alcool.)
- Les œuvres qui contiennent des informations personnelles ou sensibles sur une personne telle que des numéros de téléphone ou des adresses.

La responsabilité de décider si une œuvre peut être publiée ou non est laissée à l'appréciation de l'administrateur.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignements supplémentaires.